



RAPPORT PRÉSENTÉ
dans le cadre du
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Conseil municipal du 21 février 2018

1/ 2017, des comptes maîtrisés

2/ Les relations avec l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence

3/ 2018-2019, la poursuite de la maîtrise budgétaire

4/ Une finalité : investir pour l'avenir

Annexe 1 : Informations complémentaires relatives aux ressources humaines de la collectivité

Annexe 2 : Cadrage financier 2008-2016 présenté par Ressources consultants finances lors de la réunion publique du 13 décembre 2017

1.

2017,

Des comptes maîtrisés.

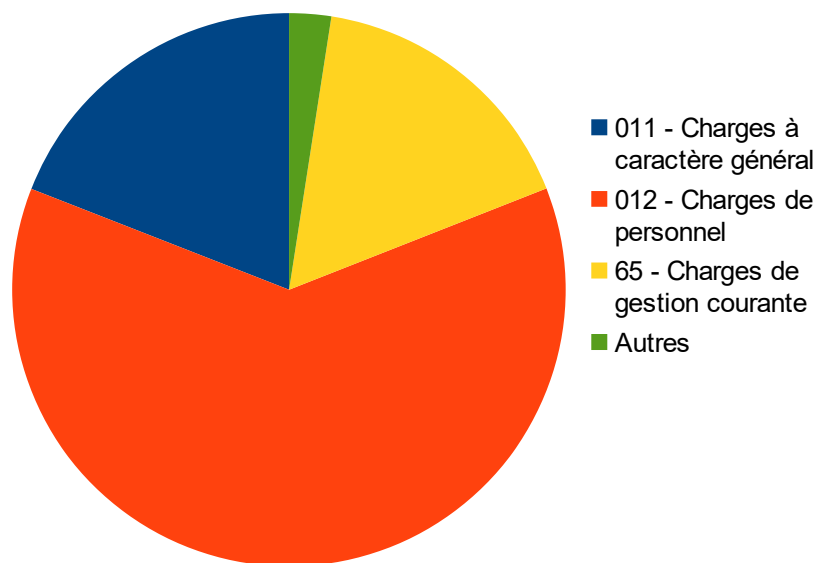
Budget principal de la ville – Structure des dépenses

Le compte administratif pour 2017 fait apparaître un total de charges de fonctionnement courant de 62,9 millions d'euros. Avant d'étudier ces dépenses par chapitre budgétaire, il est intéressant et utile de connaître la structure des charges de fonctionnement.

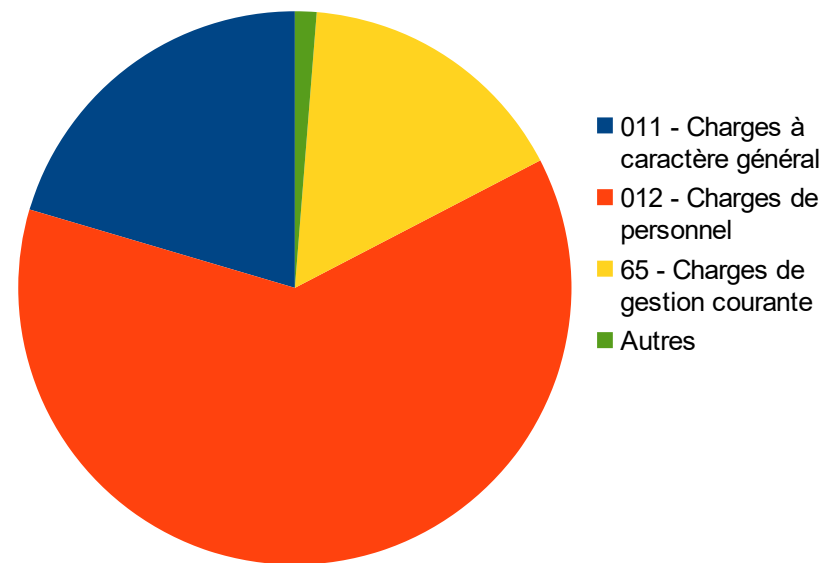
Les charges de personnel représentent 62,20% de ces dépenses et représentent donc une majorité de ces dépenses. Les deux autres grands types de dépenses sont les charges à caractère général (20,42%) et les charges de gestion courante (16,11%).

L'évolution de la structure de ces dépenses est maîtrisée comme l'indiquent les deux graphiques ci-dessous. En effet, la part de chacun de ces chapitres dans la masse globale des dépenses de fonctionnement est restée stable entre 2016 et 2017.

Structure des dépenses de fonctionnement 2016



Structure des dépenses de fonctionnement 2017



Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

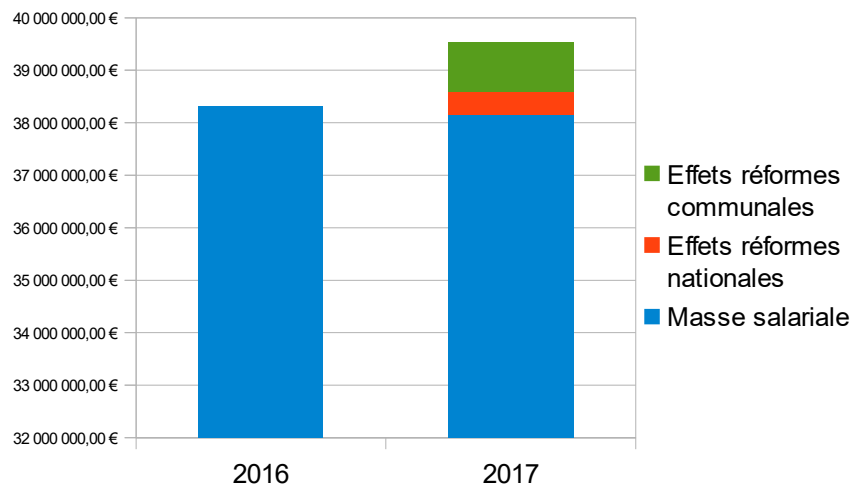
2017, des comptes maîtrisés.

Budget principal de la ville - 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel, c'est-à-dire la masse salariale, représentent 62,20% des charges réelles du budget de fonctionnement de la ville en 2017.

	31/12 2016	31/12 2017
Effectifs (titulaires/stagiaires)	865	851
Evolution nominale		-14

	CA 2016	CA 2017
012 – Charges de personnel (en k€)	38 308	39 541
Évolution nominale (en k€)		+ 1 233
Évolution en %		+ 3,22 %



Évolution du nombre d'agents titulaires et stagiaires

L'effectif est en diminution constante depuis mai 2014 (- 69 agents, -7,5 %) grâce notamment au remplacement non systématique des départs en retraite et par des départs volontaires, et malgré la mutualisation avec le CCAS.

L'évolution justifiée de la masse salariale

Conformément aux orientations annoncées en 2017, la masse salariale affiche une augmentation proche de l'évolution moyenne constatée sur la période 2010-2016.

Cette augmentation de 3,22% est justifiée par la mise en œuvre de décisions qui avaient été exposées lors du débat d'orientations budgétaires de 2017.

Il s'agit d'une part de l'impact de décisions nationales, obligatoires et non compensées, représentant 445 000 € en 2017.

Il s'agit d'autre part de la mise en œuvre de réformes communales annoncées par la municipalité, à savoir la reprise en régie du périscolaire et la mutualisation avec le CCAS pour 945 000€.

Budget principal de la ville - 012 – Charges de personnel

Mesures imposées par l'État	
Augmentation du point d'indice	+ 166 000 €
Réforme PPCR	+ 250 000 €
Charges sociales et augmentation du SMIC	+ 29 000 €
TOTAL	+ 445 000 €

Pourquoi la masse salariale a augmenté en 2017 ?

D'une part, l'application de mesures imposées par l'État a entraîné une augmentation de ces dépenses de 445 000€, soit plus d'un tiers de l'évolution annuelle de la masse salariale en 2017.

Ces mesures ne font l'objet d'aucune compensation pour la collectivité.

Obligatoires, elles avaient toutefois été anticipées par la commune dans son budget primitif ce qui a permis de ne pas augmenter ce chapitre budgétaire en cours d'exercice.

Budget principal de la ville - 012 – Charges de personnel

Réformes structurelles locales	
Municipalisation du périscolaire	+ 582 000 €
<i>Compensée par une diminution des subventions</i>	<i>215 700 €</i>
<i>Compensée par la perception des recettes (CAF et usagers) par la ville</i>	<i>303 000 €</i>
Mutualisation avec le CCAS et mutation	+ 363 000 €
<i>Compensée par la diminution de la subvention au CCAS</i>	<i>412 000 €</i>
TOTAL	+ 945 000 €
<i>Total des compensations</i>	<i>930 700 €</i>

Pourquoi la masse salariale a augmenté en 2017 ?

D'autre part, l'équipe municipale a engagé des réformes structurelles entraînant une augmentation prévue et maîtrisée de la masse salariale.

Ainsi, la municipalisation du périscolaire et la mutualisation avec le CCAS ont entraîné une augmentation de 788 K €, représentant 64 % de l'évolution annuelle de la masse salariale en 2017.

Cette augmentation est par ailleurs compensée par de nouvelles recettes du périscolaire et par la diminution de la subvention au CCAS.

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

2017, des comptes maîtrisés.

Budget principal de la ville - 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général, c'est à dire les frais courants du fonctionnement, représentent 20,42% des charges réelles du budget de fonctionnement de la ville en 2017.

	CA 2016	CA 2017
011 – Charges générales (en k€)	11 995	12 981
Evolution nominale (en k€)		+ 986
Evolution en %		+ 8,22 %

Une augmentation anticipée

Après une forte diminution de ces charges de fonctionnement en 2014 puis une stabilisation de celles-ci en 2015-2016, l'exercice 2017 présente une augmentation de 8,22%. L'évolution avait été prévue dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2017 et du budget primitif.

Elle reste toutefois inférieure au rythme d'évolution constaté pour ces dépenses en 2012/2013 (> 10%).

Budget principal de la ville - 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante, regroupant notamment les subventions versées par la ville aux associations comme au CCAS et à l'Office de Tourisme, représentent 16,11% des charges réelles du budget de fonctionnement de la ville en 2017.

	CA 2016	CA 2017
065 – Charges de gestion cour. (en k€)	10 364	10 242
Evolution nominale (en k€)		- 122
Evolution en %		- 1,18 %

(en k€)	CA 2016	CA 2017
Subventions aux pers. de droit privé	3 655	3 944 (+7,70%)
Subvention au CCAS hors CEJ	4 700	4 288 (-8,77%)
Subvention à l'Office de tourisme	380 000 €	380 000 € (=)

Une diminution globale régulière

Depuis 2014, les charges de gestion courante ont diminué chaque année. Ce chapitre affiche par conséquent une diminution de -15,23% sur la période.

Le choix assumé par la municipalité d'agir sur ces dépenses est principalement lié à des choix politiques, dont la mutualisation avec le CCAS.

L'évolution des charges de gestion courante doit toutefois être décomposée pour présenter les transferts internes à ce chapitre.

Des choix assumés

Subventions aux associations :

- * Augmentation des projets soutenus
- * Augmentation des dépenses de sécurité dans l'organisation d'événements portés par les associations

Subvention au CCAS :

- * Effets de la mutualisation du personnel
- * Effets des groupements d'achats

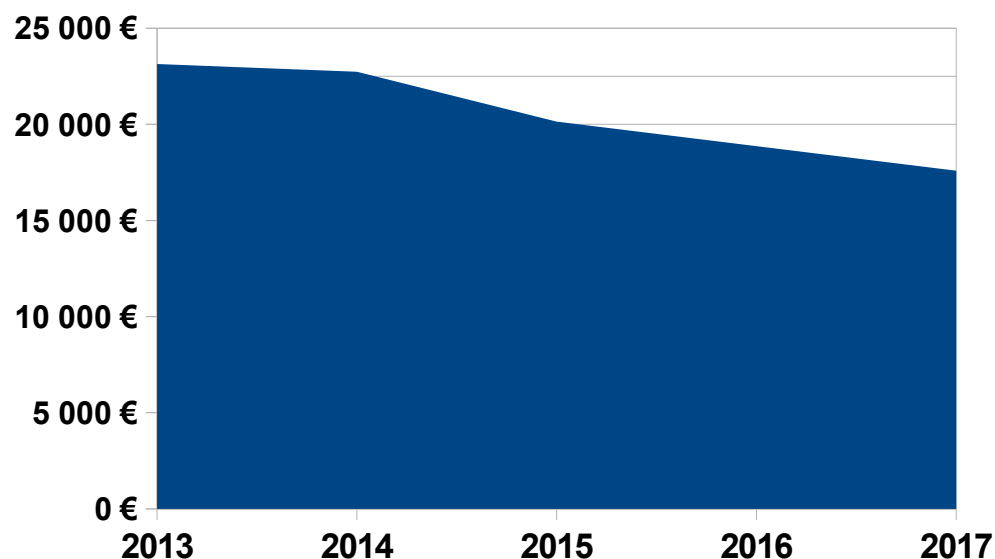
Subvention à l'Office de tourisme :

- * La subvention de la collectivité a pu rester stable grâce à l'apport des recettes de taxes de séjour qui sont en augmentation.

Budget principal de la ville - La dette

Si le stock de dette de la collectivité reste peu élevé, la maîtrise de cette source de financement est indispensable pour ne pas alourdir la charge de remboursement qui pèse sur le budget de fonctionnement.

	2013	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû Au 31/12 (en k€) avec revolving mobilisés au 31/12	23 134	22 742	20 139	18 859	17 586
Emprunts nouveaux de l'année	12 955	3 571	0	1 350	800
Intérêts de la dette + remboursement en capital de la dette	2 244	2 720	3 089	3 077	2 426



Une diminution régulière de l'endettement

Depuis 2014, l'endettement de la commune est diminué chaque année conformément aux objectifs de l'équipe municipale. L'année 2017 a de nouveau été marquée par un faible recours à l'emprunt. Seul un tirage de 800 000€ sur la ligne revolving Dexia a été effectué.

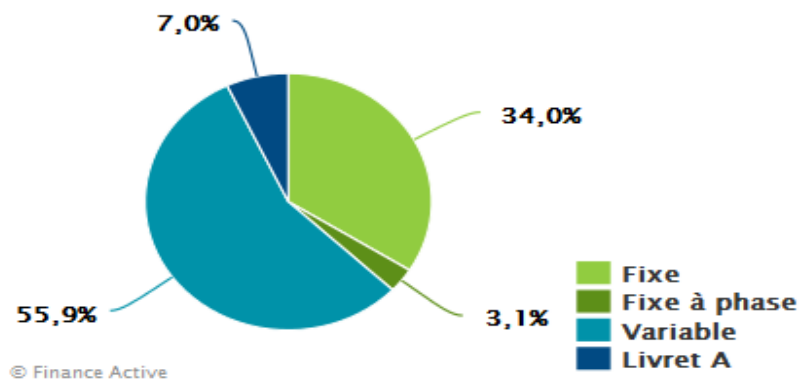
Cette diminution a pour intérêt d'alléger la charge annuelle de remboursement (intérêts + capital), générant en 2017 une économie de 651 000€ pour le budget communal.

Budget principal de la ville - La dette

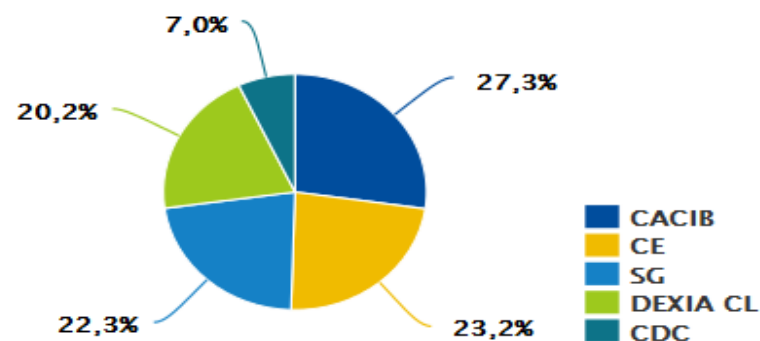
Le stock de dette de la collectivité est sain, diversifié et en diminution. La ville profite d'un taux moyen faible grâce aux taux variables, ces contrats représentant 55,9% des emprunts.

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen ExEx, Annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Encours/ Epargne brute
31/12/13	23 134 253 €	2,33%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	21	4,3
31/12/14	22 742 494 €	2,31%	11 ans et 11 mois	6 ans et 7 mois	20	3,2
31/12/15	20 139 141 €	2,09%	11 ans et 9 mois	6 ans et 4 mois	20	2,6
31/12/16	18 859 404 €	2,13%	11 ans et 4 mois	6 ans et 3 mois	17	2
31/12/17	17 585 926 €	2,01%	10 ans et 11 mois	5 ans et 11 mois	15	2,8

Dette par type de risque



Dette par prêteur



Une dette classée à 100% en risque faible selon la charte de bonne conduite dite « charte Gissler »

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

2017, des comptes maîtrisés.

Budget principal de la ville - Les recettes de fonctionnement

<i>En k€</i>	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Produits de fonctionnement courant	68 171	69 273	70 615	70 360	69 172
Produits exceptionnels hors cessions (c775)	2 090	498	159	410	1 149
Total produits de fonctionnement hors cession	70 261	69 772	70 774	70 770	70 321
Evolution nominale	1 738	-489	1 002	- 4	- 449
Evolution en %	2,54%	-0,70%	1,44%	- 0,01%	- 0,63%

Pour le second exercice successif, la ville doit affronter une diminution de ses recettes de fonctionnement. Cette évolution s'explique principalement par la contribution de la commune au redressement des finances publiques imposée par l'État de 2013 à 2017 (- 847 440 € sur le dernier exercice).

Il est à noter que la diminution des produits de fonctionnement en 2017 est importante en ce qui concerne les produits courants, mais elle est compensée par des produits exceptionnels (reprises de provision) qui ne seront donc pas renouvelés les années suivantes.

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

2017, des comptes maîtrisés.

Budget principal de la ville – La chaîne de l'épargne

En k€	2013	2014	2015	2016	2017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	68 171	69 273	70 615	70 360	69 172
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	63 750	61 291	61 383	60 832	62 968
EXCEDENT BRUT COURANT	4 421	7 982	9 232	9 528	6 204
SOLDE EXCEPTIONNEL	1 385	-414	-1 027	- 1 212	895
EPARGNE DE GESTION	5 806	7 568	8 205	8 316	7 099
ANNUITE	2 286	2 706	3 089	3 076	2 424
EPARGNE NETTE	3 520	4 863	5 116	5 240	4 675

Compte-tenu d'une diminution des produits de fonctionnement, et d'une augmentation précédemment détaillée des charges de fonctionnement courant, l'excédent brut courant s'affaiblit en 2017. Néanmoins, compte-tenu des produits exceptionnels et de la diminution de l'annuité de la dette, la ville a pu maintenir une épargne nette bien supérieure à celle du niveau constaté en 2013. Cette situation permet à la commune de prouver à ses partenaires institutionnels ou bancaires une maîtrise dans la durée, et surtout de continuer à dégager une épargne consacrée au financement de l'investissement.

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

2017, des comptes maîtrisés.

Budgets de la ville, du CCAS et de l'Office de tourisme

Dans l'exercice de ses compétences, la commune s'appuie sur deux établissements publics : le Centre communal d'action sociale et l'Office de Tourisme. Les choix budgétaires de ces établissements ne sont pas isolés, ils doivent au contraire être valorisés pour leur participation à la réalisation des objectifs municipaux et leur contribution au redressement des finances communales. Le débat d'orientations budgétaires de Salon-de-Provence est ainsi structuré pour donner une vision globale, fidèle et sincère des finances de la commune.

011 – Charges à caractère général

	CA 2016	CA 2017
011 – Ville (en k€)	11 995	12 981
011 – CCAS (en k€)	1 383	1 352
011 – Office de tourisme (en k€)	120	195
TOTAL (en k€)	13 498	14 528 (+ 7,63%)

012 – Charges de personnel

	CA 2016	CA 2017
012 – Ville (en k€)	38 308	39 541
012 – CCAS (en k€)	7 980	7 871
012 – Office de tourisme (en k€)	291	392
TOTAL (en k€)	46 579	47 804 (+ 2,63%)

Un pilotage global des trois budgets

La stratégie financière appliquée à la ville est également celle qui prévaut pour la gestion des établissements publics constitués par le Centre communal d'action sociale et l'Office de tourisme. L'évolution agrégée des trois budgets est ainsi conforme à celle précédemment constatée pour la ville. La mutualisation engagée entre la ville et le CCAS produit des effets visibles d'un point de vue budgétaire et permet d'expliquer la diminution des charges constatée pour cet établissement. Ce pilotage global des trois budgets doit se poursuivre, compte-tenu des liens étroits entre la Ville, le CCAS et l'Office de tourisme.

2.

**Les relations avec l'État
et la Métropole Aix-Marseille Provence**

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

Les relations avec l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Budget principal de la ville – Des dotations en voie de stabilisation

La dotation globale de fonctionnement – État
14,31 % des recettes en 2017

Année	Montant de la dotation	Ponction annuelle
2013	13 569 000 €	
2014	12 961 000 €	- 608 000 €
2015	11 934 000 €	- 1 027 000 €
2016	10 748 082 €	- 1 185 918 €
2017	9 900 642 €	- 847 440 €
2018	9 776 000 €	- 124 642 €
2019	9 776 000 €	=

Les dotations intercommunales – Métropole
29,61% des recettes en 2017

Année	Montant de la dotation (AC + DSC)
2013	16 298 000 €
2014	17 837 000 €
2015	21 648 000 €
2016	20 483 436 €
2017	20 483 436 €
2018	19 572 406 €
2019	19 572 406 €

Des dotations en stabilisation

Dans le cadre de nouvelles relations avec les collectivités territoriales, l'État a décidé de stabiliser la dotation globale de fonctionnement. Celle-ci ne devrait donc subir qu'une légère diminution pour la commune en 2018, compte-tenu de la contribution de la ville à des dispositifs de péréquation. Par ailleurs, conformément aux engagements pris à la création de la Métropole par le Président Jean-Claude GAUDIN, l'assemblée métropolitaine a approuvé l'intégration de l'ancienne dotation de solidarité communautaire perçue par la commune au sein de l'attribution de compensation. Cette dernière dotation est mieux protégée dans son évolution, elle garantit à la commune une recette pérenne et stabilisée. Dorénavant, celle-ci ne sera impactée que par les transferts de compétences dont les plus récents ont été estimés à 911 029 €, soit une dotation de 19 572 406 € pour 2018.

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

Les relations avec l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le nouveau contrat avec l'État

dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

(Article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022)

Deux objectifs fixés par l'État pour les collectivités territoriales dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : réduire le déficit public et maîtriser la dépense publique. La stratégie financière de la collectivité engagée depuis 2014 est ainsi pleinement confirmée et confortée par ces orientations nationales.

Afin de contraindre les collectivités territoriales à respecter les objectifs chiffrés fixés par la loi, l'État va signer un contrat triennal avec chaque collectivité ayant réalisé en 2016 plus de 60 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement. **La ville de Salon-de-Provence fait partie des 322 collectivités concernées.** Ce contrat portera sur deux volets contraignants.

Éviter le recours à l'emprunt

Plafond légal de référence <i>Nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si l'autofinancement y est intégralement affecté</i>	12 ans
Capacité de désendettement de la collectivité <i>Au 31 décembre 2017</i>	2,8 ans

Compte-tenu d'un faible endettement, et d'une diminution régulière de « la capacité de désendettement » depuis 2014, notre commune respecte d'ores et déjà les objectifs fixés par la loi. Néanmoins, ce contrat devrait fixer pour chaque collectivité des objectifs de réduction du recours annuel à l'emprunt, et ainsi inciter la commune à poursuivre dans le sens de la stratégie financière déjà engagée. La contractualisation de nouveaux emprunts est donc à éviter.

Maîtriser les dépenses

Objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+ 1,2 %
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2016/2017	+ 2,88 %

Le contrat fixera un objectif annuel d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Pour notre commune, cet objectif devrait être fixé à 1,2%. Il est à comparer avec l'évolution des dépenses constatée en 2017, soit + 2,88%. Malgré une maîtrise de nos dépenses, dont l'augmentation est modérée par rapport à celles des collectivités de la strate, des efforts supplémentaires sont ainsi exigés à la ville par l'État.

3.

**2018-2019,
la poursuite de la maîtrise budgétaire.**

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

2018-2019, la poursuite de la maîtrise budgétaire.

Budget 2018 – Un cadre économique local dynamique

Le cadre économique local guide la municipalité dans ses choix notamment budgétaires et fiscaux. Ainsi, ces indicateurs peuvent témoigner de la situation économique de Salon-de-Provence, et d'une dynamique engagée.

Population totale

Source Insee

2014	43 507
2017	44 852

Taux de chômage

Source PACA Directe

3e tri. 2014	12,4%
Rappel en région PACA – 3e tri. 2014	11,5%
3e tri. 2017	11,5%
Rappel en région PACA – 3e tri. 2017	11,1%

Entreprises

Source CCIMP

2012	2633
2016	3184

L'évolution positive de la démographie d'une collectivité témoigne de son attractivité. Elle témoigne également de l'augmentation indirecte des besoins dans les structures, notamment scolaires ou associatives. Elle permet enfin d'anticiper le dynamisme des ressources fiscales induites par l'arrivée de nouveaux habitants.

La commune de Salon-de-Provence affiche une augmentation régulière de sa population, celle-ci s'inscrivant toutefois dans le cadre d'un urbanisme apaisé et maîtrisé.

Le taux de chômage constaté sur la zone d'emploi de la commune peut orienter la stratégie financière de la collectivité, à travers la tarification des services publics ou la mise en œuvre de dispositifs de réinsertion.

En 2014, le taux de chômage sur la commune était supérieur de 0,9 points à celui constaté dans la région. Grâce notamment aux actions économiques menées par l'Espace Eco, le chômage a pu se résorber plus vite à Salon-de-Provence dont le taux de chômage tend à se rapprocher de la situation régionale (+0,4 au 3e trimestre 2017).

L'accueil sur le territoire communal de nouvelles entreprises reflète le développement économique sur le territoire. Celui-ci peut nécessiter des aménagements ou de nouveaux investissements, mais il permet à la collectivité de bénéficier de recettes fiscales dynamiques.

L'augmentation de 20% du nombre d'entreprises installées sur le territoire depuis 2012 démontre le dynamisme économique dont profite la commune. Cette situation est accélérée par la politique commerciale engagée notamment dans le centre-ville.

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

2018-2019, la poursuite de la maîtrise budgétaire.

Budget 2018 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière de la ville arrêtée au 31 décembre 2017, le budget 2018, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

RECETTES <i>(part dans le CA 2017)</i>	2016	2017	hypothèse CA 2018
Fiscalité (TH + TF) <i>(35,81%)</i>	25 126 000 €	25 509 296 €	➔ (+1,60%)
Subvention Métropole <i>(29,61%)</i>	20 483 435 €	20 483 435 €	⬇ (-4,45%)
DGF <i>(14,31%)</i>	10 748 082 €	9 900 642 €	➔ (-1,16%)
Produit des services <i>(6,45%)</i>	4 484 371 €	4 596 936 €	➔ (+1%)

Fiscalité : la stabilité des taux

Conformément à notre engagement de ne pas recourir au levier fiscal, les taux des taxes d'habitation et foncières, fixés depuis 2015, seront maintenus en 2018. L'évolution est limitée à l'évolution des bases.

Tarification : l'évolution selon l'inflation

Les tarifs seront augmentés selon l'inflation retenue dans le cadre de la loi de finances pour 2018.

État et Métropole : la stabilisation des recettes

Après plusieurs années de fortes diminutions, la DGF de l'État va légèrement diminuer. Quant à la Métropole, l'attribution de compensation diminuera compte-tenu des transferts de compétences.

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

2018-2019, la poursuite de la maîtrise budgétaire.

Budget 2018 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière de la ville arrêtée au 31 décembre 2017, le budget 2018, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

DEPENSES	2016	2017	hypothèse CA 2018
011 – Charges de fonctionnement courant	11 995 000 €	12 981 000 €	➔ (+1,20%)
012 – Charges de personnel	38 308 000 €	39 541 000 €	➔ (+1,20%)
65 – Charges de gestion courante	10 364 000 €	10 242 000 €	➔ (+1%)
Annuité de la dette	3 077 000 €	2 426 000 €	➔ (=)

Charges à caractère général

Après une année 2017 marquée par de nouvelles charges de fonctionnement ayant entraîné une augmentation de ce chapitre, les choix budgétaires permettront en 2018 de maîtriser leur augmentation.

Charges de personnel

Afin de maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement, il est impératif de maîtriser ce chapitre qui en représente 62,20%. Par conséquent, comme les années précédentes, l'objectif est de stabiliser la masse salariale.

Charges de gestion courante

Dans la poursuite de la gestion depuis le début du mandat, les charges de gestion courante devraient être stabilisées en 2018. Cet effort permettra de maîtriser l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

2018-2019, la poursuite de la maîtrise budgétaire.

Budget 2018 – Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

Conscient de la situation financière de la ville arrêtée au 31 décembre 2017, le budget 2018, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

	2016	2017	hypothèse CA 2018
Excédent brut courant	9 528 000 €	6 204 000 €	➔
Épargne nette	5 240 000 €	4 675 000 €	➔
Dette	18 859 000 €	17 586 000 €	➔

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sera plafonnée en 2018 à 1,2% des dépenses réelles de fonctionnement selon le contrat précédemment présenté (~800 000€). Cette évolution permettra de stabiliser l'épargne nette et par conséquent de minorer le besoin de financement annuel (~1,5M€). Ces objectifs prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes sur lesquels aucun recours à l'emprunt n'est prévu.

Excédent brut courant :
Un objectif de maîtrise

Face à une évolution stable voire légèrement en diminution des recettes de fonctionnement, l'objectif de maîtrise des dépenses permettra de stabiliser l'excédent brut courant en 2018.

Épargne nette :
une stabilisation envisagée

L'objectif de stabiliser l'épargne nette en 2018 est fixé par la municipalité afin de préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Dette :
un recours modéré

Comme les années précédentes, il sera nécessaire de recourir faiblement à l'emprunt (~1,5M€) pour soutenir le plan d'investissement. Ce dernier est justement déterminé pour éviter le recours massif à l'emprunt.

4.

**Une finalité :
investir pour l'avenir.**

Débat d'orientations budgétaires – 21 février 2018

Une finalité : investir pour l'avenir.

Budget principal de la ville – Le plan pluriannuel d'investissement

La municipalité a prévu, pour la période 2015-2019, un plan pluriannuel d'investissement marqué par un lissage programmé des investissements et par le soutien de partenaires institutionnels.

<i>en k €</i>	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018	2019	TOTAL
AP Grands travaux	5 507	5 265	7 941	6 930	9 921	35 564
AP Maintenances	3 047	4 283	5 694	5 160	8 283	26 467
AP Thématiques	606	1 344	1 976	2 899	2 204	9 029
TOTAL PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	9 161	10 892	15 612	14 989	20 408	71 062
<i>Subventions d'investissements</i>	2 144 (23%)	3 148 (29%)	5 981 (38%)	4 197 (28%)	5 714 (28%)	21 184 (30%)

Un objectif ambitieux :
70 millions d'€ investis sur le mandat

La recherche des subventions :
Un soutien inédit du Conseil départemental

La finalité d'une gestion financière maîtrisée est d'augmenter l'effort de la collectivité dans ses investissements. La stratégie budgétaire de la collectivité depuis 2014 permettra, au minimum, d'investir 71,2 millions d'euros sur la période 2015-2019. Cette somme pourra par ailleurs être atteinte grâce à la recherche de subventions auprès de nos partenaires institutionnels.

Le plan pluriannuel d'investissement de la commune sera financé à hauteur de 30% par l'apport de subventions. Principalement, le Conseil départemental apporte son soutien à travers trois dispositifs (FSE, CDDA et travaux de proximité). L'apport financier de cette institution partenaire est inédit pour notre collectivité. Le Conseil régional et l'Etat accordent également leur soutien à la commune.